

Monsieur Manuel Valls
Premier ministre
Hôtel de Matignon

Montreuil, le 2 mars 2016

Monsieur le Premier ministre,

La mise en application du plan antipollution de la mairie de Paris voté le 9 février 2015, vise injustement à interdire la circulation des deux roues motorisés d'avant 2000 et ce dès le 1^{er} juillet prochain.

Depuis peu, un projet d'arrêté émanant du ministère de l'écologie, établit une nouvelle nomenclature classant dans la même catégorie les 2 roues motorisés d'avant 2007 et les voitures essence d'avant 1997.

Nous avons remis le 17 février un courrier à Madame Hidalgo, pour attirer son attention sur ce classement inadapté et discriminatoire qui obligerait les usagers de deux roues motorisés, à abandonner un véhicule encore récent et en parfait état.

Alors que le parc automobile Français est le plus dieselisé d'Europe, et que les études montrent l'impact nocif de ce carburant sur la santé publique, il est à signaler qu'aucun deux-roues motorisé ne fonctionne au diesel, et que de par leur gabarit ils contribuent à fluidifier un trafic saturé.

De plus, si dès l'apparition des premières normes, les constructeurs de la filière deux roues motorisés n'ont pas été soumis aux mêmes contraintes que celles de l'automobile, les premiers, ont rattrapé en 2 ans ce que les seconds, ont mis 10 ans à appliquer...

Dans ce cas de figure, il nous paraît socialement et économiquement injuste d'en faire subir aujourd'hui les conséquences à l'utilisateur qui utilise un véhicule en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

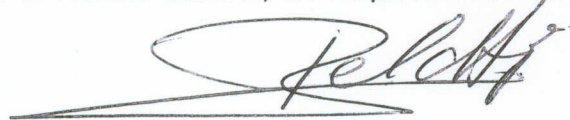
Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que plus de neuf cent mille habitants de la petite et grande couronne entrent chaque jour dans Paris pour y travailler. Ces gens, utilisent différents moyens de transport individuels et collectifs. Bon nombre de ces citoyens, gagnent énormément de temps en circulant avec un deux-roues motorisé et pour certains, n'ont pas d'autres alternatives.

Si ceux-ci, devaient se transférer sur les transports en commun, je vous laisse imaginer les problèmes que cela engendrerait dans un dispositif déjà extrêmement saturé.

Nous demandons donc que comme dans la majorité des grandes villes Européennes, les 2 et 3 roues motorisés ne soient pas inclus dans ce plan. Nous pouvons comprendre que des zones restreintes interdites à toute circulation motorisée, soient mises en places comme c'est le cas en Espagne et en Italie, mais nous ne pouvons cautionner que les citoyens, soient traités différemment en fonction de l'âge de leur véhicule et donc de leurs moyens.

Nous espérons que ces éléments vous permettront de considérer notre point de vue et de ne pas pénaliser des populations souvent modestes et qui pour bon nombre, n'ont pas d'autres solutions en matière de déplacement.

En vous remerciant du temps que vous voudrez bien accorder à ce dossier, nous nous tenons à votre disposition et vous prions de croire Monsieur le Premier ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.



Jean-Marc BELOTTI
Président

Fédération Française des Motards en Colère

Antenne Paris Petite Couronne (PPC) – 8 rue Jean-Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL
info@ffmc75.net – www.ffmc75.net – Facebook : Ffmc Ppc